

Service public et parapublic fribourgeois 1'000 manifestants contre l'austérité du Conseil d'Etat

Vendredi 26 juin, 1'000 employés de la fonction publique et parapublique fribourgeoise ont manifesté contre les coupes salariales et les mesures d'économies du Conseil d'Etat.

Cette manifestation était organisée par la FEDE, la faïtière des associations professionnelles de l'Etat de Fribourg. Le SSP région Fribourg a appelé le personnel du service public et parapublic à participer à cette mobilisation.

Des revendications qui doivent aller plus loin

Trois revendications étaient au centre de la manifestation appelée par la FEDE :

- L'octroi du palier au 1er janvier 2016, au lieu du 1er juillet.
- La renonciation aux mesures d'économies qui mettent en danger l'encadrement des élèves.
- Le maintien de la LPers pour le personnel de l'Hôpital fribourgeoise (HFR).

Le SSP région Fribourg partage pleinement ces revendications. Notre syndicat pense, toutefois, qu'il faut aller plus loin pour ce qui concerne les coupes salariales prévues en 2016.

La contribution « de solidarité » doit être supprimée !

Fin 2013, le gouvernement s'était engagé à reverser au personnel les éventuels excédents comptables. Or, en 2015, l'Etat de Fribourg percevra 48,5 millions de francs de la Banque nationale suisse (BNS). Les comptes 2015 seront donc excédentaires de plusieurs dizaines de millions de francs. Par ailleurs, la fortune du canton est toujours proche du milliard de francs.

Le Conseil d'Etat a récemment indiqué qu'il voulait attribuer les 48,5 millions de francs de la BNS à une nouvelle « provision qui permettrait de contribuer à une stabilisation des budgets à venir ». Plus question, donc, d'alléger les mesures d'économies !

En 2016, le Conseil d'Etat a prévu de continuer à prélever une « contribution de solidarité » de 1% sur la part de salaire dépassant 39'000 francs. Au vu de la situation financière de l'Etat de Fribourg – et des engagements mêmes du Conseil d'Etat ! – le maintien d'une telle contribution ne se justifie aucunement.

Le SSP a demandé à participer aux négociations

Des négociations sont prévues, dans les prochaines semaines, avec le Conseil d'Etat. Le SSP région Fribourg, qui a décidé de quitter la FEDE à la fin de l'année, a demandé à

être associé à ces discussions. Nous demanderons, notamment, au gouvernement d'octroyer le palier au 1er janvier 2016 et de renoncer à toute contribution de solidarité.

Quel bilan de la manifestation ?

La manifestation du 26 juin a réuni nettement moins de salariés que la première mobilisation contre les mesures d'économies, le 14 juin 2013, lors de laquelle 5'000 salariés avaient défilé. Elle n'était pas plus fréquentée que la seconde manifestation appelée, en octobre 2013, par le seul SSP contre l'accord signé entre la FEDE et le Conseil d'Etat.

Plusieurs facteurs expliquent cette mobilisation plus faible : l'annonce de la manifestation, par la FEDE, a été très tardive (10 jours avant la date du 26 juin) ; par ailleurs, le 26 juin coïncide avec la fin de l'année scolaire, période traditionnellement peu propice à une mobilisation. Enfin, il n'y avait aucune perspective pour la suite de la mobilisation ; or, tout le monde se souvient qu'en 2013, après une première mobilisation massive, la FEDE avait signé un très mauvais accord avec le Conseil d'Etat.

Poursuivre la mobilisation

En juin 2013, la manifestation sans précédent de la fonction publique et parapublique avait été suivie par un accord, signé entre la FEDE et le Conseil d'Etat, qui entérinait les pires coupes salariales en Suisse.

Il ne faut pas répéter les mêmes erreurs : la mobilisation du 26 juin ne doit pas rester sans lendemain. Si le Conseil d'Etat refuse d'entrer en matière sur les revendications du personnel, le SSP région Fribourg proposera à la FEDE de poursuivre la mobilisation cet automne.



Changements au SSP région Fribourg

Changement à la Présidence...

Lors de l'Assemblée des délégués ordinaire du SSP région Fribourg, qui s'est tenue le 11 juin, Pierre Duffour a annoncé sa démission de la Présidence du SSP région Fribourg pour cause de retraite. Agé de 60 ans, Pierre prendra une retraite anticipée dès le 1er août 2015.

Nous tenons toutes et tous à remercier Pierre, qui a présidé avec brio notre syndicat durant 9 ans. Il a assumé ses fonctions avec un grand engagement, et a promu et défendu un syndicalisme combatif, ancré sur les lieux de travail et à l'écoute des salariés. Durant sa Présidence, le SSP région Fribourg s'est fortement développé, augmentant le nombre de ses membres de 30% (de 1000 à 1400 membres).



*Pierre Duffour,
Président du SSP
région Fribourg de
2006 à 2015*

... et au secrétariat

Après avoir travaillé durant 7 ans au SSP région Fribourg, Wyna Giller nous quitte pour donner une nouvelle orientation à sa carrière. Wyna s'est engagée sans compter pour notre syndicat, dirigeant des campagnes importantes, en particulier celle concernant l'indemnisation en temps pour le travail de nuit. Si le personnel de la fonction publique et parapublique fribourgeoise bénéficie, dorénavant, d'indemnités en temps à hauteur de 15% entre 23h00 et 6h00, une partie importante du mérite en revient à Wyna! Nous formons tous nos vœux de succès à Wyna, qui reste une militante engagée de notre syndicat, et participera au Congrès 2015 à Lausanne.



*Wyna Giller,
secrétaire syndicale
au SSP de 2008 à 2015*

L'Assemblée des délégués a élu Wolfgang Müller pour lui succéder. Agé de 51 ans, Wolfgang travaille comme coach formateur à l'HFR, dont il préside la Commission du personnel (CP). Wolfgang est membre du Comité et du bureau du SSP région Fribourg depuis 2 ans. Il participe également au Comité de la section HFR du SSP. Wolfgang a participé activement à toutes les dernières mobilisations organisées par le SSP. Il souhaite poursuivre et développer le travail initié par Pierre.



*Wolfgang Müller, nouveau
Président de région*



*Catherine Friedli,
nouvelle secrétaire syndicale*

Wyna Giller sera remplacée par Catherine Friedli. Agée de 28 ans, Catherine Friedli est titulaire d'un bachelors en histoire économique et sociale, et termine un master en études genres. Elle reprendra les secteurs dont s'occupait Wyna Giller, à savoir le secteur social subventionné et les EMS.

La responsable de la crèche de l'HFR ne sera pas licenciée

Une importante victoire syndicale

La responsable de la crèche de l'HFR ne verra pas son contrat de travail résilié suite à sa participation à la journée de grève du mardi 31 mars. Le jeudi 2 juillet, après une procédure de licenciement extraordinaire pour « justes motifs » qui a duré deux mois et demi (!), la Direction de l'HFR a décidé de lui donner un avertissement.

Enjeu : le droit de grève

Outre la situation individuelle de la responsable de la crèche, c'est le droit de faire grève à l'Etat de Fribourg qui était en jeu.

Le Conseil d'Etat avait réagi très violemment à la journée de grève du 31 mars à la crèche de l'HFR, en la déclarant illicite et en accusant le SSP région Fribourg de « rupture du partenariat social ». Cette réaction avait ouvert la voie à la Direction de l'HFR pour lancer une procédure de résiliation des rapports de travail pour « justes motifs » à l'encontre de la responsable de la crèche. L'ouverture de la procédure contre la responsable de la crèche était uniquement motivée par l'article 68 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers), qui interdit de faire grève ou d'inciter à faire grève.



Une mobilisation importante

Eviter le licenciement de la responsable de la crèche de l'HFR était donc impératif : à la fois pour protéger une membre de notre syndicat de mesures de rétorsion, et pour faire reconnaître un droit – la grève – consacré par la Constitution fédérale et cantonale.

Le SSP région Fribourg s'est donc investi sans compter. Une manifestation a été organisée le 5 mai, qui a réuni près de 200 personnes ; un appel de soutien a été diffusé auprès des parlementaires fédéraux, et a recueilli 33 signatures, dont celle du Président du Conseil national, Stéphane Rossini. Sans cette mobilisation, il ne fait nul doute que la responsable de la crèche aurait été licenciée, pour l'exemple.

Le droit de grève est reconnu !

Au final, la décision de la Direction de l'HFR légitime, de fait, le droit de grève.

En effet, en indiquant, dans sa décision, que « *Sa participation personnelle à la grève n'a en aucune manière influencé cette décision* », la Direction de l'HFR – et, par son intermédiaire, le Conseil d'Etat – reconnaissent explicitement le droit de faire grève. Une victoire syndicale importante, qui vaut pour l'ensemble de la fonction publique et parapublique fribourgeoise !

Accusations erronées d'Anne-Claude Demierre

La Direction de l'HFR a décidé de donner un avertissement à la responsable de la crèche, pour d'autres motifs que sa participation à la journée de grève. Selon la Direction, « *l'enquête a relevé en particulier des manquements dans la conduite générale de la crèche le jour de la grève, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants pris en charge* ».

La Direction de l'HFR reprend à son compte des affirmations contenues dans un courrier à charge de la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, adressé à l'HFR en-dehors des délais prévus pour la procédure. Ces accusations sont erronées, et reposent sur des « hypothèses » non vérifiées du Service de l'Enfance et de la jeunesse (SEJ). Le SSP région Fribourg et la responsable de la crèche les contestent avec énergie. Lors de la journée de grève, la sécurité des enfants était assurée, notamment par l'intermédiaire d'un service minimum.

Droit de grève : quelle suite ?

La décision de la Direction de l'HFR constitue un précédent. De fait, en ne retenant aucune charge contre la responsable de l'HFR, elle légitime le droit de grève.

Le Président du Conseil d'Etat, Erwin Jutzet, avait déjà reconnu publiquement que l'article 68 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers), qui interdit le droit de grève à l'ensemble de la fonction publique et parapublique fribourgeoise, était en contradiction avec la Constitution cantonale et fédérale.

Il s'agit donc, à présent, de modifier l'article 68 de la LPers, et d'ancrer le droit de grève dans la loi. Le SSP région Fribourg va faire des propositions dans ce sens au Conseil d'Etat. Nous proposerons de nous fonder sur les dispositions en la matière valables à l'Etat de Vaud, qui prévoient un organe de conciliation et d'arbitrage. En cas de conflit collectif, les syndicats doivent s'adresser à cet organisme ; si la conciliation n'est pas possible, le droit de grève est alors ouvert.

Le SSP région Fribourg quitte la FEDE

Construire un syndicat qui défende les intérêts des salariés

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le jeudi 23 avril dernier, les délégués du SSP – région Fribourg ont décidé, à une écrasante majorité, de quitter la faïtière regroupant l'ensemble des associations de personnel de l'Etat, la FEDE, au 31 décembre 2015. Notre syndicat va demander à être reconnu comme interlocuteur à part entière du Conseil d'Etat, comme c'est le cas dans l'ensemble des cantons romands (Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura et, depuis cette année, le Valais).

Ligne syndicale divergente

Cette rupture est la conséquence d'une profonde divergence sur la ligne syndicale à développer pour défendre les intérêts des salariés de la fonction publique et parapublique fribourgeoise. Depuis toujours, la FEDE privilégie une logique, affirmée, des « bons rapports » avec le Conseil d'Etat. Pour la faïtière, cette relation cordiale avec le gouvernement permettrait de préserver les intérêts du personnel.

La réalité montre qu'il n'en est rien. Dans les faits, cette politique de consensus permet au Conseil d'Etat d'imposer, sans frein, une politique d'austérité parmi les plus intransigeantes de Suisse. Et ce, dans un canton qui affiche une fortune d'un milliard de francs



4 octobre 2013, seconde manifestation de la fonction publique contre l'accord signé entre la FEDE et le Conseil d'Etat

Trop de concessions

En août 2013, la FEDE a signé un accord avec le Conseil d'Etat qui entérinait des baisses salariales massives, sur une période de trois ans. Pourtant, deux mois auparavant, 5000 salariés du service public et parapublic fribourgeois avaient défilé dans les rues. Il s'agissait là d'une mobilisation historique, sans précédent dans l'histoire du canton de Fribourg. Plutôt que de poursuivre cette dynamique de mobilisation, la FEDE a préféré pactiser avec le Conseil d'Etat.

Six mois plus tard, le gouvernement annonçait un nouveau plan d'économies de 4,4 millions de francs dans le secteur de l'enseignement. 2500 enseignants sont descendus dans la rue pour demander, unanimes, le « retrait du paquet »

d'économies. Le mot d'ordre était partagé par l'ensemble des organisations syndicales : pas question de négocier quoi que ce soit ! Or, en janvier 2015, la FEDE acceptait d'entrer en négociations avec le gouvernement sur un objectif d'économies de... 4,4 millions de francs. Pas un franc de moins que la position de départ du Conseil d'Etat !

Un changement nécessaire

Comme le disent beaucoup de salariés, la FEDE est le relais du Conseil d'Etat auprès du personnel. Or, c'est d'autre chose dont ont besoin les salariés de l'Etat et du secteur subventionné. Une organisation syndicale qui défende fermement les intérêts du personnel face au Conseil d'Etat, qui lutte contre les privatisations, et qui n'hésite à appeler à des mobilisations, voire à des grèves, est devenue une nécessité.

Le défi est de taille : il s'agit, dès à présent, de construire une force syndicale, le SSP – région Fribourg, qui soit un interlocuteur à part entière du Conseil d'Etat. C'est un changement, certes, mais un changement nécessaire pour l'avenir du service public et parapublic fribourgeois.

De solides arguments

Le SSP région Fribourg dispose d'arguments solides, aussi bien politiques que juridiques, pour légitimer la demande d'être reconnu comme interlocuteur à part entière du Conseil d'Etat :

- Le SSP – région Fribourg constitue une organisation syndicale représentative du personnel de l'Etat de Fribourg. Notre syndicat intervient régulièrement – individuellement et collectivement – pour représenter les intérêts d'employés de la fonction publique auprès des différentes Directions de l'Etat de Fribourg.
- L'article 128 de la LPers prévoit que le Conseil d'Etat reconnaît comme partenaires « la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg, l'Association des magistrats et cadres supérieurs, les associations professionnelles et les organisations syndicales ». Le même article prévoit que le Conseil d'Etat traite et négocie avec ces mêmes partenaires.
- La jurisprudence constante du Tribunal fédéral interdit à un employeur public de privilégier une organisation syndicale à une autre. Cette interdiction découle du respect des libertés syndicales (article 28 de la Constitution fédérale) et du principe d'égalité de traitement (article 8 de la Constitution fédérale).
- Enfin, telle est la pratique dans l'ensemble des cantons romands (Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et, depuis peu, Valais), où le SSP est reconnu comme interlocuteur à part entière, aux côtés des associations professionnelles.

Alerte dans les EMS

Retour sur la journée d'action et le dépôt de la pétition

Le 12 mai 2015, à l'occasion de la journée internationale des soins, le personnel de plusieurs EMS du canton de Fribourg a organisé des actions pour dénoncer la dégradation des conditions de travail et pour sensibiliser aux difficultés rencontrées dans leur quotidien.

Toutes les professions concernées

Elargir cette journée d'action à l'ensemble du personnel travaillant dans les EMS - un des secteurs d'activités les plus féminisés - semblait une évidence au vu des différentes professions actives dans ce milieu.

En effet, on constate que la majorité du personnel d'un EMS est composé de personnel non-formé (15.38%). Suivent de très près les auxiliaires de santé, puis le personnel de cuisine, de maison et de l'intendance (10.95%). Puis viennent les infirmiers (8.57%), ensuite les assistantes en soins et santé communautaire (8.05%) et enfin les aides-soignantes certifiées (6.44% ; Statistique Etablissements Médico-Sociaux, CURAVIVA, édition 2014, page 18).

Un large soutien

Dans la plupart des EMS du canton, le personnel a porté l'autocollant avec le slogan « *Plus de personnel pour des soins de qualité* ».

Dans quelques EMS, le personnel a organisé une activité pour les résidents, notamment un loto, un goûter, etc. et des tracts avec le lien vers la pétition en ligne ont été distribués aux visites (voir plus bas). Le personnel a pu expliquer sa démarche aux résidents et familles qui les soutiennent très largement. Malheureusement, certaines Directions ont interdit au personnel de porter l'autocollant.

Personnel stressé, résidents en danger !

Une grande partie du personnel dit être frustré et épuisé de ne pas pouvoir bien faire son travail en raison du manque d'effectifs.

Le fait de travailler en situation quasi chronique de surcharge ne permet pas d'avoir l'écoute et l'attention nécessaires comme en témoigne le commentaire posté en ligne par une animatrice et accompagnatrice auprès de la personne âgée : « *Y'en a marre de galérer et de devoir jongler avec peu d'effectif. Un peu de bon sens, afin de redonner à la personne âgée un peu de joie et de vie dans sa vieillesse, et non pas de la considérer comme un objet que l'on « parque » devant une table tout l'après-midi. Un jour, nous aussi nous serons à leur place* »

Personnel pas formé, résidents en danger !

En plus du manque d'effectif, il y a une nécessité d'augmenter la proportion de personnel formé.

En effet, les EMS accueillent de plus en plus de personnes dépendantes demandant une prise charge complexe, d'où la nécessité pour le personnel de bénéficier d'une formation. Sinon, le risque de déqualification est réel et la dégradation de la qualité des soins en sera une des conséquences. Ce sont les risques décrits par une infirmière travaillant dans un EMS fribourgeois: « *Couper dans les dotations provoque à moyen terme des coûts plus*



importants, financiers et humains! De plus la psychogériatrie demande que tout le personnel soit bien formé afin d'accompagner au mieux, sinon le risque de maltraitance est très élevé ».

Pétition

L'alerte s'est poursuivie sous forme de pétition. 878 personnes, dont 550 proviennent de professionnels de la santé, ont soutenu cette pétition, remise le 30 juin 2015 aux autorités fribourgeoises. Les pétitionnaires demandent au Conseil d'Etat de renforcer les effectifs et d'allouer davantage de moyens pour la formation du personnel.

Le canton de Fribourg en a les moyens : le canton possède 1 milliard de fortune et va recevoir, cette année, 48 millions de la Banque Nationale Suisse (BNS). Cet argent doit servir, notamment, à améliorer les conditions de prises en charge et de travail dans les EMS et non pas à financer des cadeaux fiscaux aux hauts revenus.

La suite

Le SSP région Fribourg a décidé de publier une brochure pour transmettre les expériences et revendications du personnel. Celle-ci sera diffusée auprès du personnel des EMS et envoyée aux députés du Grand Conseil fribourgeois (à disposition au secrétariat du SSP région Fribourg).

Forte augmentation des CDD dans l'enseignement

Le nombre de contrats à durée déterminée (CDD) dans l'enseignement ne cesse d'augmenter. Selon le rapport d'activité de la DICS, 1300 nouveaux contrats de travail ont été établis à la rentrée 2014/2015. 367 (soit 98 de plus que l'année précédente) sont des CDD et 257 des « reconductions de contrats » (constituées, en partie, de CDD et, pour une autre partie, de transformations de CDD en CDI).

La DICS n'a pas été en mesure de nous donner des informations quant au nombre exact de CDD dans les « reconductions de contrat ». En partant du principe que la moitié au moins sont des CDD – chiffre probablement plus élevé – on constate que, sur 1300 nouveaux contrats à la rentrée 2014/2015, 500 au moins sont des CDD, soit 40% environ. Un chiffre considérable.

Ce flou autour du nombre de CDD règne également dans les comptes de l'Etat de Fribourg. Tant au niveau de l'enseignement obligatoire qu'au niveau du secondaire II, il n'est pas fait mention du traitement du personnel « auxiliaire » (c'est le cas pour les HES). Les CDD se retrouvent donc noyés dans les charges de « traitement du personnel enseignant » et de « traitement du personnel enseignant remplaçant ».

Afin d'obtenir des chiffres précis et dans l'optique de pouvoir discuter de cette politique, le SSP a proposé à la FAFE d'interpeller la DICS. Une rencontre aura lieu en automne.

Mesures d'économies et précarisation chez tout le personnel de l'Etat

Cette multiplication des CDD au sein du corps enseignant fait écho à la forte croissance du personnel auxiliaire à l'Etat de Fribourg (+28% en cinq ans). Plusieurs salariés au bénéfice de ce type de contrat nous ont déjà fait part de leur inquiétude quant à la précarisation de leur statut. La particularité d'un CDD est l'absence totale de garantie : sur la poursuite des rapports de travail, mais également sur le taux d'activité, le salaire perçu etc.

Le SSP région Fribourg va intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de fixer une limite au cumul des CDD dans la LPers, comme c'est le cas dans d'autres cantons ou dans le secteur privé

Mesures d'économies dans l'enseignement : où en est-on ?

Plusieurs séances de négociations ont déjà eu lieu avec le Conseil d'Etat pour discuter des mesures d'économies dans l'enseignement. Ces discussions se poursuivront cet automne.

Le Conseil d'Etat a exigé la confidentialité sur le contenu de ces négociations, ce que nous regrettons. Nous ne pouvons donc donner, pour l'instant, plus d'infos à ce sujet. Toutefois, le Comité du SSP – Enseignement est tenu au courant de l'évolution de ces discussions.

Ces négociations se tiennent dans un climat extrêmement difficile : le gouvernement ne veut pas remettre en question les mesures qu'il a mises en consultation. Le SSP – Enseignement est opposé à un accord qui introduirait des mesures péjorant l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel. Autant dire qu'il sera sans doute nécessaire de relancer la mobilisation cet automne.

Le SSP région Fribourg informera régulièrement le personnel enseignant sur l'évolution des discussions.

JAB
1701 Fribourg

- Je désire adhérer au SSP-CFT, veuillez me faire parvenir brochures d'information sur le syndicat.
- Je désire m'abonner à Infos syndicales. (fr. 20.- par an)

nom, prénom :

adresse :

NPA, Localité :

A renvoyer par courrier au : SSP-CFT Région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg

JAB
1701 Fribourg